

**LYON**

**Vendredi 28 Novembre 2014**

**5<sup>ÈME</sup> COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE**

**DES AVOCATS CONSEILS AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

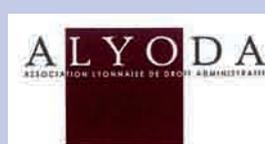
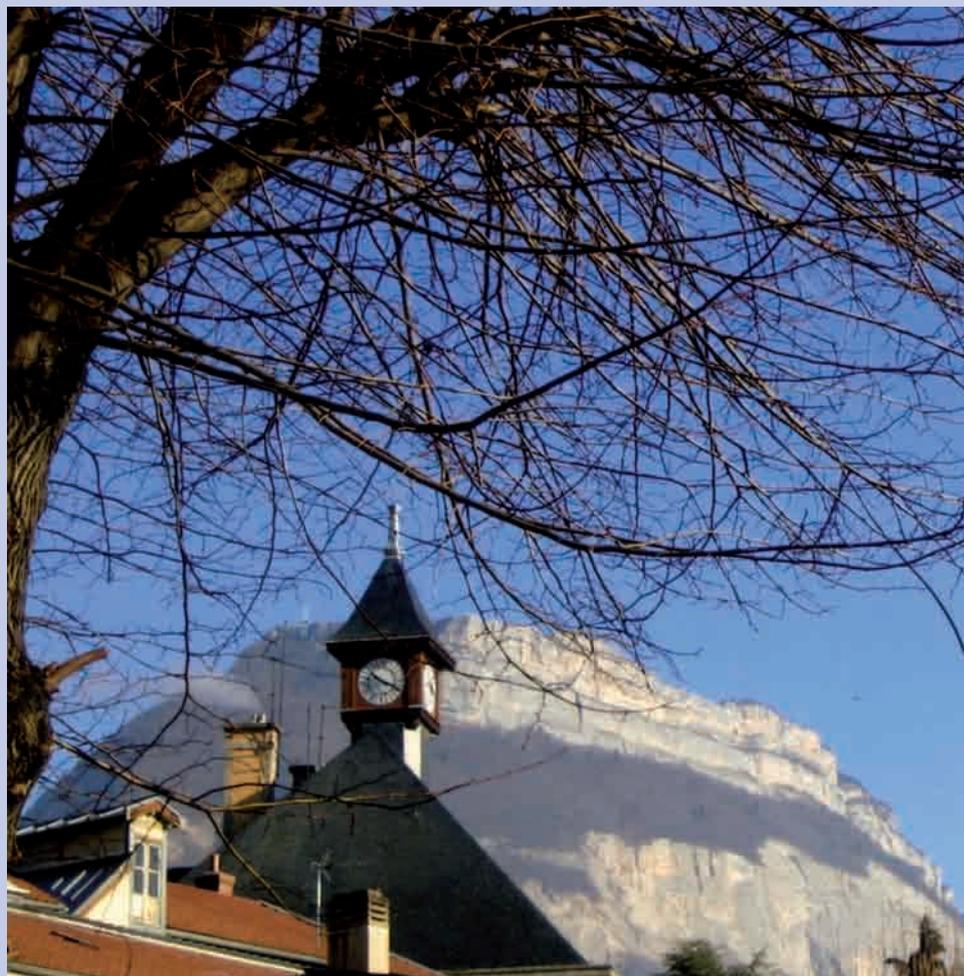
**Auditorium Malraux**  
**Université Jean Moulin - Lyon 3**  
Manufacture des Tabacs  
16, rue Rollet  
69007 Lyon  
Métro ligne D, arrêt Sans-souci  
Tram T.4, arrêt Manufacture des tabacs

## **LE MAIRE FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX**

*L'actualité des marchés, du contentieux  
de l'urbanisme, du pouvoir de police  
et du logement*

**Avec le concours  
et la Co-direction  
scientifique de :**

- **La Cour Administrative  
d'Appel de Lyon**
- **L'Université Jean Moulin  
Lyon 3 - Institut d'Etudes  
Administratives**



*L'actualité des marchés, du contentieux de l'urbanisme, du pouvoir de police et du logement*

> 9h00

### ACCUEIL DES PARTICIPANTS

> 9h30

### OUVERTURE DES TRAVAUX

**Cyrille BARDON**

Avocat au Barreau de Paris - Président de l'AFAC

**Jean-Marc LE GARS**

Conseiller d'Etat - Président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon

**Caroline CHAMARD-HEIM**

Professeur de Droit Public

Vice Présidente de l'Université Jean Moulin - Lyon 3

**Philippe GALLIARD**

Avocat au Barreau de Grenoble

Vice-président de l'AFAC, Directeur du Colloque

> 10h - 11h

### 1<sup>ère</sup> PARTIE : LES MARCHES PUBLICS

*Textes et jurisprudences relatifs aux référés précontractuels, aux référés contractuels, aux procédures en responsabilité quasi-contractuelle et quasi-délictuelle, procédures éventuelles en direction des actes détachables, référés-expertise et référés-provision.*

*Animée par :*

**Aldo SEVINO**

Avocat au Barreau de Lyon - Membre de l'AFAC

**Jean-Paul WYSS**

Président de Chambre à la Cour Administrative d'Appel de Lyon

**Jean-François SESTIER**

Professeur de Droit Public à l'Université Jean Moulin - Lyon 3  
et Avocat au Barreau de Lyon

> 11h - 12h

### 2<sup>ème</sup> PARTIE : LES REFORMES DU CONTENTIEUX DE L'URBANISME

*Contenus, analyses et jurisprudences de la réforme du contentieux administratif résultant en particulier des dispositions de l'ordonnance 2013-630 du 18/07/2013, attribution au juge administratif du pouvoir de chiffrer les conséquences financières résultant des procédures abusives et de condamner leur auteur, nouvelle définition de la qualité pour agir, nouveaux pouvoirs du juge rapporteur, nouvelles restrictions des procédures d'appel, contrôle par le Juge administratif des transactions intervenues pendant l'instance.*

*Animée par :*

**Philippe GALLIARD**

Avocat au Barreau de Grenoble - Membre de l'AFAC

**Daniel RIQUIN**

Premier Vice-Président

de la Cour Administrative d'Appel de Lyon

**Elise CARPENTIER**

Professeur de Droit Public à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

*L'actualité des marchés, du contentieux de l'urbanisme, du pouvoir de police et du logement*

> 12h - 13h

### 3<sup>ème</sup> PARTIE : LES POUVOIRS DE POLICE

*Textes et jurisprudences définissant les pouvoirs de police du maire : les nouveaux domaines d'intervention, le contrôle jurisprudentiel, la responsabilité éventuelle de la commune en cas de carence. Y a-t-il transfert possible de compétences au profit des présidents d'E.P.C.I. à fiscalité propre.*

*Animée par :*

**Gérard ANCEAU**

Avocat au Barreau de Valence - Membre de l'AFAC

**Philippe GAZAGNES**

Président Assesseur à la Cour Administrative d'Appel de Lyon

**Hervé De GAUDEMAR**

Professeur de Droit Public à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

> 13h - 14h

### PAUSE DEJEUNER

> 14h - 15h

### 4<sup>ème</sup> PARTIE : LOGEMENT - LOI ALUR

*Les réformes de la loi ALUR : nouvelles exigences des SCOT et des PLU, mise en place des PLUI, les simplifications des PU, ZAC et AFUP, le renforcement du droit de préemption, le droit au logement opposable, l'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale.*

*Animée par :*

**Yann ROUANET**

Avocat au Barreau des Hautes-Alpes - Membre de l'AFAC

**Hadi HABCHI**

Premier Conseiller au Tribunal Administratif de Lyon

**Simon GILBERT**

Professeur de Droit Public à l'Université Lumière-Lyon 2

> 15h - 16h

### ANALYSES - BILANS - SYNTHESSES

**Jean CAPIAUX**

Avocat au Barreau de Paris - Président d'honneur de l'AFAC

**Pierre DEVARENNE**

Avocat au Barreau de Châlon en Champagne - Président d'honneur de l'AFAC

> 15h - 16h

### FIN DES TRAVAUX

***Colloque permettant de valider 7 heures de formation continue pour les Avocats***

**LES INTERVENANTS :** **Gérard ANCEAU***Avocat au Barreau de Valence - Membre de l'AFAC* **Cyrille BARDON***Avocat au Barreau de Paris - Président de l'AFAC* **Jean CAPIAUX***Avocat au Barreau de Paris  
Président d'honneur de l'AFAC* **Elise CARPENTIER***Professeur de Droit Public  
à l'Université Jean Moulin - Lyon 3* **Caroline CHAMARD-HEIM***Professeur de Droit Public  
Vice Présidente de l'Université Jean Moulin - Lyon 3* **Pierre DEVARENNE***Avocat au Barreau de Châlon en Champagne  
Président d'honneur de l'AFAC* **Philippe GALLIARD***Avocat au Barreau de Grenoble  
Vice-président de l'AFAC* **Hervé De GAUDEMAR***Professeur de Droit Public  
à l'Université Jean Moulin - Lyon 3* **Philippe GAZAGNES***Président Assesseur  
à la Cour Administrative d'Appel de Lyon* **Simon GILBERT***Professeur de Droit Public  
à l'Université Lumière - Lyon 2* **Hadî HABCHI***Premier Conseiller au Tribunal Administratif de Lyon* **Jean-Marc LE GARS***Conseiller d'Etat  
Président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon* **Daniel RIQUIN***Premier Vice-Président  
de la Cour Administrative d'Appel de Lyon* **Yann ROUANET***Avocat au Barreau des Hautes-Alpes  
Membre de l'AFAC* **Jean-François SESTIER***Professeur de Droit Public  
à l'Université Jean Moulin - Lyon 3  
Avocat au Barreau de Lyon* **Aldo SEVINO***Avocat au Barreau de Lyon - Membre de l'AFAC* **Jean-Paul WYSS***Président de Chambre  
à la Cour Administrative d'Appel de Lyon***LE MAIRE FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX*****L'actualité des marchés, du contentieux de l'urbanisme,  
du pouvoir de police et du logement***

*Lors de son Colloque de mars 2012, l'AFAC s'est penchée sur les avancées des juridictions administratives au regard du contentieux de l'urbanisme.*

*Lors de son colloque, à l'Assemblée Nationale, en octobre dernier, l'AFAC a proposé une synthèse de la nouvelle maîtrise foncière des collectivités locales.*

*Depuis, de nombreuses modifications législatives ou réglementaires substantielles, sont intervenues, aussi bien au regard des marchés publics, de la nouvelle organisation du contentieux de l'urbanisme, des pouvoirs de police et, enfin, au regard du logement et, en particulier, au travers des multiples et nombreuses dispositions de la loi ALUR.*

*Ce seront donc les axes principaux du colloque proposés le 28 novembre prochain.*

*Mieux encore, un tel colloque s'impose doublement aujourd'hui :  
- d'une part, compte-tenu du renouvellement considérable des élus municipaux, intervenu à l'issue des élections de mars 2014.*

*- d'autre part, pour mieux se préparer au nouveau découpage des compétences qui s'annonce à très court terme.*

*Nous remercions les Magistrats de la Cour Administrative d'Appel de Lyon et les universitaires de l'Université Jean Moulin - Lyon 3 d'avoir accepté de partager la co-direction scientifique de ce Colloque.*

**Philippe GALLIARD***Avocat au Barreau de Grenoble  
Directeur du Colloque***Cyrille BARDON***Avocat au Barreau de Paris  
Président de l'AFAC***CONDITIONS GENERALES****Participation aux frais**

100 €TTC par personne, incluant l'invitation au buffet-déjeuner.

**INSCRIPTION**

L'inscription au colloque se fait à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint. Il convient de le retourner à l'attention de Madame Stéphanie POUTIGNAT - Cour Administrative d'Appel de Lyon - 184 rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03. Le règlement s'effectue suivant un chèque libellé à l'ordre de l'AFAC, Colloque 2014, ou encore par virement au bénéfice de la Société Générale de Châlon en Champagne, compte n° 3003-01691-00150138059-83. Un accusé de réception valant facture acquittée sera envoyé à chaque inscrit à réception du chèque ou du virement.

**FORMATION**

Cette journée peut faire l'objet d'une attestation de formation. Pour les avocats, elle est évaluée à 7 heures de formation.

**BULLETIN D'INSCRIPTION****Nom :** ..... **Prénom :** .....**Fonction :** .....**Adresse :** .....**Mode de paiement :** .....